
**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le
Règlement de lotissement numéro RRU3-2012**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro RRU3-2-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012 aux fins de réduire certaines exigences en bordure d'une route construite avant le 13 avril 1983.*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} juin 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement permet, en bordure d'une route construite avant le 13 avril 1983, de créer un lot dont la largeur ou la profondeur peut être réduite de 25%, pourvu que la superficie minimale prescrite soit respectée.

Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 mai 2026



Mélanie Messier, assistante-greffière